



Commerce Liégeois ASBL

COMMUNIQUE DE PRESSE – 17/04/2020

Le Conseil national de sécurité a annoncé de prolonger le confinement jusqu'au 3 mai, ce qui occasionnera encore de nouvelles pertes pour les commerçants et indépendants de la ville de Liège.

Depuis le début de la crise, Le Commerce Liégeois ASBL est sur tous les fronts pour la défense des intérêts de chaque groupe d'activité d'indépendant avec une liste de revendications dont certaines ont été obtenue (✓) et d'autres toujours en cours (●) :

- ✓ Suspension des taxes liées aux commerçants (pendant la durée des mesures fédérales de confinement).
- ✓ Suspension de TVA / ONSS.
- ✓ Exonération des cotisations sociales.
- ✓ Extension des accès aux codes NACE 56.102.

- Suspension des loyers des cellules commerciales pendant la période de crise.
- Suspension des acomptes des charges énergétiques.
- Extension des accès à la aux codes NACE 90.042.
- Extension des accès aux codes des commerces ambulants.
- Renforcement de l'aide aux milieux immobiliers, culturels, de la santé et du paramédical, des professions libérales, de services
- Mise en place de bons d'achat de 50 euros ou chèques-soutien, pour chaque chef de ménage, à valoir dans un commerce de la commune.
- Suppression pour l'année 2020 de l'ensemble des taxes communales liées au commerce ainsi que la city tax pour le secteur hôtelier.
- Ouverture exceptionnelle de 3 jours pour les fleuristes pour le 1er mai. C'est en effet auprès des petits indépendants que les mesures de précaution et la distanciation sociale sera beaucoup plus simple à gérer à contrario des grandes surfaces d'approvisionnement en végétaux où le monde risque inévitablement d'affluer vu la période.